



**Déclaration Conjointe à l'occasion du 40ème Anniversaire de l'Accord de Schengen
Par les syndicats de police d'Allemagne, de France et du Luxembourg, ainsi que de la
Fédération des syndicats de police européens
Schengen, le 16 juin 2025**

Schengen à 40 – Un Engagement envers la Liberté, la Sécurité et la Coopération

Il y a quarante ans, le 14 juin 1985, cinq États européens signaient l'Accord de Schengen dans le petit village de Schengen. Ce fut un acte historique de confiance et d'unité – un acte qui a créé le plus grand espace de voyage sans frontières au monde. Pour nous, en tant que forces de police, cela a également marqué le début d'une nouvelle ère : une ère de responsabilité sans frontières, de coopération au-delà des juridictions et d'un engagement commun pour le maintien de la liberté et de la sécurité.

Depuis sa mise en œuvre pratique par sept États membres en 1995 et son intégration dans le droit de l'UE en 1999, l'espace Schengen s'est étendu à 29 pays, unissant des membres de l'UE et des pays non-membres dans un cadre juridique et opérationnel unique. Il a ouvert les frontières, renforcé l'économie européenne et rapproché les citoyens.

Schengen n'est pas seulement une réalisation juridique ou opérationnelle – c'est un pilier fondamental de l'identité européenne. En permettant une mobilité libre et sûre, il crée la confiance dans le projet européen et rapproche l'Union des citoyens dans leur vie quotidienne.

Cependant, Schengen a également exigé d'énormes adaptations de la part des forces de l'ordre. Avec la suppression des contrôles aux frontières intérieures, la surveillance mobile, les patrouilles internationales, les systèmes de données communs (tels que SIS II, SIENA et Eurodac) et les unités transfrontalières comme l'unité opérationnelle franco-allemande « Daniel Nivel » (UOFA) sont apparus. Le travail de police européen est aujourd'hui plus interconnecté que jamais.

La mise en œuvre réelle des idéaux de Schengen reste cependant fragile. Ces dernières années, des réintroductions répétées des contrôles aux frontières intérieures ont eu lieu – initialement en réponse à des crises telles que le terrorisme, la migration irrégulière ou les pandémies, mais de plus en plus normalisées. Ces contrôles sont souvent mal coordonnés et pèsent sur les ressources opérationnelles, en particulier aux frontières intérieures de l'UE.

Dans ce contexte, il est particulièrement alarmant d'observer le développement récent où des particuliers prennent la responsabilité d'effectuer des contrôles frontaliers non autorisés et d'arrêter des véhicules pour vérifier de présumés demandeurs d'asile. De telles actions ont été particulièrement constatées ces derniers jours aux frontières germano-néerlandaise et germano-polonaise.

Nous tenons à souligner avec insistance que le maintien de la sécurité publique et l'exécution des contrôles aux frontières relèvent de la seule responsabilité des autorités étatiques



compétentes. Les contrôles non autorisés effectués par des particuliers présentent des risques considérables pour l'ordre public, la sécurité de toutes les parties concernées et la cohésion sociale.

Il est d'autant plus essentiel de renforcer la coopération européenne des forces de police et de douane. Les défis auxquels nous sommes confrontés à nos frontières ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Ce n'est que par une coopération étroite, basée sur la confiance et dotée de ressources suffisantes que nous pouvons garantir une gestion des frontières efficace et légale. Nous demandons des solutions européennes durables qui respectent les principes de l'espace Schengen, protègent les droits de l'homme et garantissent la sécurité de tous les citoyens.

En tant que police, nous défendons un État de droit fort qui offre sécurité et protection à toutes les personnes – quelle que soit leur origine ou leur statut. Nous appelons tous les citoyens à faire confiance aux institutions légitimes et à laisser les contrôles frontaliers exclusivement aux autorités compétentes.

Nous appelons donc l'Union européenne et ses États membres à intensifier les efforts communs, à développer des stratégies transfrontalières solides, à investir dans l'avenir d'une Europe sûre et unie, et à s'attaquer aux principaux obstacles à une coopération policière transfrontalière réussie :

- **Des cadres juridiques et des mandats opérationnels divergents** entravent les actions communes.
- **Le manque d'interopérabilité numérique et de systèmes standardisés** rend la coordination lente et inefficace.
- **Le manque de personnel et d'équipement**, en particulier dans les régions frontalières, nuit à l'efficacité.
- **Les barrières linguistiques, culturelles et techniques** continuent de compliquer les opérations communes.
- **Un soutien politique insuffisant** expose les agents à des pressions publiques et opérationnelles sans soutien institutionnel adéquat.

Schengen Dépend de la Police – Et la Police a Besoin de Soutien

L'espace Schengen ne se maintient pas de lui-même. Il repose sur le travail quotidien de milliers de policiers qui patrouillent avec des unités mobiles, gèrent des bases de données communes, occupent les Centres de coopération policière et douanière (CCPD) et maintiennent la sécurité publique sans le tampon des frontières fixes.

Ce travail est exigeant. Il requiert des compétences interculturelles, une compréhension juridique de plusieurs juridictions et un haut degré d'adaptabilité. Les agents ont besoin de confiance – de leurs institutions, des citoyens et des dirigeants politiques. Schengen n'est pas

seulement une zone juridique. C'est une zone de confiance, portée par ceux qui la mettent en œuvre.

Pour préserver et renforcer le modèle Schengen, nous appelons les institutions européennes et les gouvernements nationaux à :

- **Assurer un soutien politique durable** et une reconnaissance publique pour le travail de police et de douane transfrontalier.
- **Fournir des ressources, du personnel et des équipements modernes** suffisants pour les unités frontalières et mobiles.
- **Standardiser la formation et les mandats opérationnels** afin de permettre des ajustements juridiques et tactiques dans des contextes transfrontaliers.
- **Investir dans l'infrastructure numérique** et assurer l'interopérabilité de tous les systèmes d'information et plates-formes de communication.
- **Développer et soutenir la coopération opérationnelle**, y compris les Centres de coopération policière et douanière (CCPD) et les unités de patrouille bi/multinationales.
- **Faciliter la création d'autres unités opérationnelles binationales**, à l'instar de l'UOFA, afin de rendre possible une coopération opérationnelle internationale également en dehors de la zone frontalière.
- **Traiter les contrôles frontaliers temporaires comme des mesures exceptionnelles**, non comme un substitut à une politique de sécurité européenne à long terme.
- **Renforcer le mécanisme d'évaluation de Schengen** et garantir une surveillance et une responsabilisation équitables.

Nous mettons en garde contre une normalisation insidieuse des contrôles aux frontières intérieures. Ces mesures doivent rester légalement exceptionnelles, proportionnées et fondées sur des données – et non politiques.

Un Appel à une Intégration Institutionnelle Plus Profonde du Travail de Police

Schengen a contribué à éliminer les frontières pour les citoyens – mais pas pour la police. Tandis que les criminels peuvent se déplacer librement, les policiers sont encore trop souvent limités par des cadres juridiques, institutionnels et opérationnels fragmentés. **La prochaine étape pour Schengen doit être une intégration institutionnelle plus profonde du travail de police européen.**

Nous proposons donc :

- La promotion d'une Culture Policière Européenne Commune, fondée sur la confiance, des valeurs partagées et la responsabilité démocratique.
- L'extension des programmes Erasmus+ et des programmes d'échange bilatéraux à toutes les fonctions de police, y compris les forces locales et urbaines.

- L'introduction de formations communes et de programmes d'études intégrés à l'échelle de l'UE, par exemple par des modules communs dans les académies de police.
- La possibilité de mobilité transnationale des carrières et de conditions de travail harmonisées pour les policiers dans toute l'Europe.
- Le financement de formations multilingues et interculturelles dans le cadre du développement professionnel continu.

Impliquer Tous les Niveaux du Travail de Police : De la Frontière à la Communauté

Un espace Schengen sûr nécessite plus que des frontières bien équipées et des unités fédérales. La sécurité quotidienne dans une Europe sans frontières dépend tout autant des forces de police municipales et régionales – celles qui agissent en tant que premiers intervenants dans les municipalités, les villes et les communautés.

C'est pourquoi nous soulignons :

- **L'intégration des services de police étatiques et locaux dans les structures de coopération à l'échelle de l'UE.**
- Un accès complet pour tous les niveaux de police aux outils tels que SIS II, Prüm et les plateformes communes de renseignement opérationnel.
- Le renforcement du rôle de **la police de proximité** dans la détection et la lutte contre les schémas de criminalité transfrontalière.
- La promotion d'opérations conjointes et d'exercices de co-formation entre les unités de police urbaines et transfrontalières.

Les Agences de l'UE comme Piliers d'un Schengen Résilient

De même, les institutions de l'UE jouent un rôle clé dans la sécurisation de l'espace Schengen. Frontex, Europol et Eurojust doivent passer du statut de services de soutien à celui d'institutions stratégiques au cœur d'un cadre de sécurité intérieure résilient :

- **Frontex** doit être dotée de ressources suffisantes et devenir un pilier central pour la sécurisation des frontières extérieures de l'UE. Une Frontex forte peut réduire la charge de la police des frontières intérieures et préserver la libre circulation des personnes.
- **Europol** devrait diriger les analyses de menaces communes et le regroupement d'informations avec un accès en temps réel.
- **Eurojust** doit étendre ses capacités de soutien aux enquêtes transfrontalières et garantir une coopération judiciaire efficace.

De plus :

- Création d'un pool européen de technologies et d'équipements pour un déploiement rapide en temps de crise.
- Promotion de procédures standardisées et de modèles d'intervention communs.
- Élaboration d'une Charte Européenne de la Police, définissant les droits fondamentaux, les responsabilités et les normes de travail des agents.

Un Schengen sûr ne dépend pas seulement de la préparation opérationnelle, mais aussi de la fiabilité juridique. **Nous appelons tous les États membres à appliquer scrupuleusement le droit de Schengen et à résister aux mesures nationales qui menacent de fragmenter notre espace juridique commun.**

Schengen reste l'une des plus grandes réalisations de l'UE. Mais il doit être continuellement renouvelé – par des actes, et non par des mots.

Les syndicats de police d'Allemagne, de France et du Luxembourg réaffirment leur engagement en faveur d'un Schengen ouvert mais non protégé, libre mais non fragile.

Nous appelons tous les acteurs à donner aux forces de police et de douane européennes les outils, la confiance et le respect dont elles ont besoin pour protéger ce que Schengen représente.

Car Schengen ne fonctionne pas tout seul. Il fonctionne parce que nous agissons.

Signé à Schengen, Luxembourg,
le 16 juin 2025

